

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille vingt-six et le vingt-neuf du mois d'avril à quatorze heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt-trois du mois d'avril 2026, s'est réuni dans la salle du Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Monsieur Julien DI BENEDETTO

**Année 2026  
Séance du 29 avril 2026**

**N° 20**

**Objet : Désignation des  
représentants de PAA au  
Syndicat Mixte d'Aménagement  
de la Vallée de la Durance**

**Est nommé secrétaire de séance : Sébastien LAMBLIN**

**Étaient présents :**

ACCIAÏ Bruno, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BATAIL Frédéric, BELMONTE Sylvie, BERNARDINI Patrick, BERTORELLO Gilles, BERTRAND Philippe, BLASZCZYK Michel, BOGHOSSIAN Alex, BONDIL Marc, BOUYALA François, BOYER Christian, CARTIAUX Jacques (jusqu'au rapport n° 35), COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine (excepté au rapport n°16), COURONNEL Emmanuel, COUVE Henri, DAYAN Jacques, DECROIX Hugo (exceptés aux rapports 26 et 27, absent à partir du rapport n°56), DELCROIX Xavier, DESJARDINS Lila, DI BENEDETTO Julien, DOMPNIER Valérie, ESCLAPEZ Nathalie, ESMIOL Gérard, ESMIOL Sildric, EYMARD Max (excepté au rapport n° 29), FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, FOURNIER Isabelle, GARCIN Sylvie (jusqu'au rapport n° 33), GASSEND-NOIR Anne, GIACOMINO Romaric, GONCALVES Gilles, GRAC Christophe, GRANIER Gérald, GRAVIERE Remy, HOUNKPE Akouavi, ISOARD Christian, ISOARDI Delphine, LAMBLIN Sébastien, LAURENT Cathie, LEHOUX Philippe, LOMBARD Bruno, MAHLER Marie, MARGAILLAN André, MENC Ghislaine (jusqu'au rapport n°56), MERCADIER Joël, MOLINARI Frédéric, PAU Serge (excepté aux rapports 25 et 26), PAUL Delphine, PELESTOR Michel (jusqu'au rapport n° 36), PIGANEAU Dominique, PILLON Sylvie (à partir du rapport n°2), PUECH Frédéric, RABELLINO Chrystel, RICHAUD Alban, RICHIER Jacques, ROVERE Pascal, SANCHEZ Alexandra, SEVENIER Jean, THEZAN Gilles, TOUSSAINT Carole, TROUDE Joëlle, TSALAMLAL Nadia, VILLARD René, VIVOS Patrick, ZANARTU-HAYER Dany

**Étaient suppléés :**

MAGAUD Marie-José est suppléé par MAYENC Christelle  
MATHIEU Pierre est suppléé par JULIEN Eric  
CARTIAUX Jacques est suppléé par BOULIOU Claude (à partir du rapport n°36)

**Étaient représentés :**

AUDIFFRED Alexis a donné pouvoir à DI BENEDETTO Julien  
BOUSSARIE Arnaud a donné pouvoir à PAUL Delphine  
FLORES Sylvain a donné pouvoir à COSSERAT Sandrine  
GARCIN Sylvie a donné pouvoir à DOMPNIER Valérie (à partir du rapport n° 34)  
MENC Ghislaine a donné pouvoir à BONDIL Marc (à partir du rapport n° 57)  
PAIRE Marie-Claude a donné pouvoir à TSALAMLAL Nadia  
RINALDI Marie-Pierre a donné pouvoir à LAURENT Cathie  
SARRACANIE Patricia a donné pouvoir à TROUDE Joëlle  
SERENO Myriam a donné pouvoir à RICHAUD Alban

**Étaient excusés :**

BOURJAC Bruno, REBOUL Childéric.

-----  
**Le quorum est atteint.**

**Monsieur FIAERT Claude, rapporteur, expose ce qui suit :**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-33 et L5211-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-294-002 en date du 21 octobre 2016 portant création et statuts de la communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération,

Vu les statuts de la communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération actuellement en vigueur (arrêté préfectoral n° 2023-353-018 du 13 décembre 2023),

Vu l'arrêté préfectoral n°2017-342-021 du 8 décembre 2017 portant modification statutaire de la communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération en intégrant notamment la compétence GEMAPI au titre des compétences obligatoires ;

Vu la délibération n°14 de Provence Alpes Agglomération en date du 14 février 2018 relative à l'exercice de la compétence GEMAPI,

Vu l'arrêté préfectoral du Vaucluse du 28 décembre 2022 portant modification des statuts du Syndicat mixte d'aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD),

Il est rappelé que Provence Alpes Agglomération est compétente en matière de GEMAPI depuis le 1er janvier 2018 et qu'elle a décidé d'exercer cette compétence via les missions confiées aux structures de gestion existantes sur l'Asse, la Bléone, Durance et le Verdon.

Il est rappelé que Provence Alpes Agglomération est adhérente au Syndicat mixte d'aménagement de la Vallée de la Durance en substitution des communes membres au titre de la compétence GEMAPI depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

L'article 4 des statuts du SMAVD prévoit que la répartition du nombre de délégués par EPCI est selon 4 catégories comme suit :

- Plus de 60 000 habitants riverains : 10 délégués
- De 30 000 à 60 000 habitants riverains : 8 délégués
- De 10 000 à 30 000 habitants riverains : 5 délégués
- Moins de 10 000 habitants riverains : 3 délégués

Il convient de procéder à la désignation des délégués de l'agglomération qui seront appelés à siéger au sein du conseil syndical.

Au terme des articles L5711-1 du CGCT et L5721-2 du CGCT, le conseil communautaire peut choisir l'un de ses membres ou tout conseiller municipal d'une commune membre pour le représenter au comité syndical.

Conformément à l'article 4 des statuts du SMAVD,

Il est proposé :

- De désigner 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants pour représenter l'agglomération au SMAVD,

Les candidatures présentées en séance sont :

**Titulaires**

EYMARD Max  
BERTRAND Philippe  
FIAERT Claude  
DECROIX Hugo  
MERCADIER Joël

**Suppléants**

LEHOUX Philippe  
DESJARDINS Lila  
BENKIRANE Sara  
ARCIDIACONO Didier  
BELMONTE Sylvie

En l'absence de mention dans les statuts du syndicat mixte ouvert, les nominations auront lieu en application de l'article L2121-21 du code général des collectivités au scrutin uninominal.

Conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, une seule candidature ayant été présentée pour chaque poste à pourvoir, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant.

Sont désignés pour représenter Provence Alpes Agglomération au sein du Syndicat mixte d'aménagement de la Vallée de la Durance :

**Titulaires**

EYMARD Max  
BERTRAND Philippe  
FIAERT Claude  
DECROIX Hugo  
MERCADIER Joël

**Suppléants**

LEHOUX Philippe  
DESJARDINS Lila  
BENKIRANE Sara  
ARCIDIACONO Didier  
BELMONTE Sylvie

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION  
Après en avoir délibéré et procédé au vote  
Approuve les propositions présentées  
A l'unanimité  
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Président,



Julien DI BENEDETTO

PUBLIE LE : 11 MAI 2026



Le secrétaire de séance,



Sébastien LAMBLIN

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa transmission au contrôle de légalité. Le tribunal administratif de Marseille peut être saisi par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), ou par voie postale.*

REÇU EN PREFECTURE

le 07/05/2026

Application agréée E-legalite.com